
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 6 septembre 2022 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA22 08 0371

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 6 septembre 2022, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA22 08 0372

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2022.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0373

Soumis les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 3 août 2022 et de la séance ordinaire du 9 août 2022.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 3 août 2022 et de la séance ordinaire du 9 août 2022, du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA22 08 0374

La première période des questions du public a lieu de 19h37 à 20h28.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur F. A. – en présentiel
rue Khalil-Gibran

Monsieur demande des commentaires et des réactions des membres du Conseil concernant la lettre transmise par celui-ci, portant sur les enjeux de circulation et de bruit à l'intersection du boulevard Lebeau et de la rue Khalil-Gibran. Il propose la réduction de la vitesse à 40 km/h ou même à 30 km/h. Il souhaite une plus grande présence policière et l'installation d'un feu de circulation à cette intersection.

Réponse (A. DeSousa): Les enjeux concernant cette intersection sont complexes et relèvent de plusieurs autorités de la Ville et de l'arrondissement. L'installation d'un feu et la présence d'agents du SPVM seront étudiées. Ces demandes seront acheminées au Service de la circulation et au SPVM afin de valider les actions appropriées afin corriger la situation. Concernant la réduction de vitesse, une limite de 30 km/h serait sans doute non réalisable pour cette rue passablement achalandée.

Monsieur E. C. – en présentiel
boulevard Décarie

Monsieur fait un suivi concernant les activités illégales (vente de drogues, etc.) dans le secteur près du McDonald et de la station de métro Côte-Vertu. Il mentionne que l'installation de caméras de sécurité a fait du bien et réduit de beaucoup les activités, mais celle-ci a simplement déplacé le problème.

Réponse (A. DeSousa) : Le suivi sera fait par le SPVM.

Monsieur signale que l'arrêt au Dolce Più sur le boulevard Décarie n'est pas respecté par les automobilistes et il pense qu'il serait peut-être temps d'ajouter d'autres mesures pour faire ralentir la circulation (dos d'âne, etc.). Il aimerait être mis au courant des décisions qui seront prises qu'elles soient positives ou négatives.

Réponse (A. DeSousa) : Le maire souligne qu'il n'était pas au courant de cette situation. Celle-ci sera mentionnée au Service de la circulation et les décisions qui seront prises seront communiquées au requérant.

Enfin, monsieur mentionne la présence d'un problème de drainage de l'eau dans les égouts pluviaux sur le boulevard Décarie. Il s'étonne que dans une colonne de 17 pieds, 15 pieds constituent de la boue et seulement les deux derniers pieds contiennent de l'eau. Ces égouts pluviaux n'ont pas été nettoyés correctement depuis des années. Le pavé uni sur le boulevard Décarie a 40 ans et doit être refait. On devrait également refaire l'asphalte sur cette importante artère commerciale.

Réponse (A. DeSousa) : L'information est transmise au directeur des Travaux publics, monsieur François Lapalme, pour effectuer le suivi concernant le pavé uni. Le maire ajoute que pour l'asphalte rien n'est prévu actuellement.

Madame M. B. – en présentiel
rue Connaught

Madame demande un engagement pour enlever la limite d'âge dans les piscines extérieures publiques. Elle a porté plainte concernant les enfants de 2 ans et moins. Le règlement serait discriminatoire selon la requérante. Les couches de natation ne sont pas permises à Saint-Laurent, alors qu'il s'agit d'une recommandation suivie partout ailleurs. Une pétition sur cette question a été déposée et la requérante aimerait savoir quand elle aura une réponse.

Réponse (A. DeSousa) : Il n'y aura pas d'engagement sans que le maire ne soit au courant de la situation. Nous avons le temps de nous pencher sur cette question, car l'été est terminé. Nous allons attendre l'analyse réalisée par les équipes du directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, monsieur Patrick Igual et nous ferons une recommandation par la suite.

Réponse (A. Salem) : Monsieur Salem est au courant de ce dossier et il est certain que la requérante aura un suivi concernant sa question le plus rapidement possible. Il communiquera avec la requérante.

Monsieur G. J., Monsieur M. K., Madame C. M. et Monsieur M. H. – en présentiel
rue Foucher, boulevard Montpellier, place Fortier

L'ouverture du parc Aimé-Caron pendant la fin de semaine est soulevée par 4 requérants. Il s'agit d'une situation connue depuis près de 5 ans. Des contacts ont eu lieu avec messieurs Aref Salem et Patrick Igual à ce sujet. La clientèle du parc est composée de personnes généralement âgées et la fermeture durant la fin de semaine n'est plus acceptable. L'enjeu du budget ne devrait pas être mentionné du fait que les budgets du Centre des loisirs et celui du Complexe sportif augmentent annuellement, mais pas pour le parc.

Réponse (A. DeSousa) : Ce dossier est actuellement à l'étude par les équipes de la directrice de l'arrondissement, madame Isabelle Bastien, et l'enjeu des finances, de sécurité et de la responsabilité civile seront tous pris en considération. Il faut cerner la solution la plus appropriée. Cela doit être fait dans les règles de l'art. Ce n'est pas une question uniquement de budget. Monsieur Patrick Igual effectuera également un suivi.

Monsieur S. D. – en présentiel
rue de Londres

Monsieur aimerait savoir pourquoi a-t-il été jugé nécessaire d'installer une piste cyclable sur la rue de Londres. Il se dit très étonné de cette installation sur cette rue si peu passante, avec peu de cyclistes et où l'on retrouve une école. Il ajoute que la rue actuelle a une très faible circulation qui sert principalement pour le service de garde qui offre le service pour de très jeunes enfants ne venant pas à l'école en bicyclette. De ce fait, il trouve que cette piste devient redondante et ne mène nulle part. Enfin, pourquoi les résidents n'ont-ils pas été consultés?

Réponse (A. DeSousa) : Le maire souligne qu'il y a un effort considérable pour augmenter la sécurité aux alentours des écoles. Toutes les écoles ont fait l'objet d'analyses pour augmenter la sécurité routière. Ce travail a été réalisé avec la collaboration de Vélo-Québec pour l'ensemble des écoles de Saint-Laurent. Le citoyen sera contacté au besoin par l'équipe responsable du dossier.

Madame S. B. – en présentiel
boulevard Marcel-Laurin

Madame signale une invasion de rats depuis le mois d'avril aux 555 et 575, boulevard Marcel-Laurin. Elle mentionne qu'un inspecteur est venu la semaine passée, mais qu'elle n'a pas encore eu de suivi.

Réponse (A. DeSousa) : La demande sera transmise immédiatement au Service des inspections pour les deux adresses mentionnées.

Madame J. L.

Ça sent la putréfaction sur le boulevard Décarie entre les rues Deguire et Rochon avec ces poubelles creusées. C'est totalement dégueulasse. Ricova ne fait-il pas la collecte?

Réponse (A. DeSousa) : Le maire se dit surpris par cette question alors qu'au contraire, il a toujours remarqué que les compagnies responsables du ramassage des déchets le font sur une base régulière et n'a jamais remarqué d'odeurs désagréables. Une vérification sera faite par les équipes des Travaux publics.

La minuterie pour piétons permettant de traverser le boulevard Marcel-Laurin à partir de l'avenue de Saint-Exupéry (Galeries St-Laurent et Pharmaprix de l'autre côté) est totalement insuffisante. Même avec le bouton au centre, pour une personne avec un déambulateur, il n'y a pas de place pour le déambulateur au centre et seulement 15 secondes après le "petit

bonhomme" qui ne dure qu'un instant. Allez voir sur les boulevards Poirier et Marcel-Laurin : il y a amplement de temps pour traverser le boulevard Poirier! SVP, pensez aux piétons, même ceux qui sont lents!

L'espèce de protection pour la minuterie à O'Brien et Poirier (le cadre pour le p'tit bonhomme et pour les chiffres) a été endommagée et littéralement changée de bord (du côté de l'Église). Elle a été soit frappée par un gros véhicule ou à coups de « bat » par des vandales et quand on est du côté de Mourelatos, on ne voit pas quand c'est le temps de traverser O'Brien.

Réponse (A. DeSousa) : Nous vous remercions pour ces signalements. Les équipes des Travaux publics iront vérifier les différents endroits et feront les ajustements nécessaires. Pour un suivi plus rapide, nous vous invitons à composer le 311.

Monsieur D. A.

Pourrait-on demander de l'aide financière à Montréal afin de mieux sécuriser les pistes cyclables comme dans les autres arrondissements? Si on compare avec d'autres arrondissements, Saint-Laurent n'est pas sécuritaire. Je vous invite à pédaler durant les heures de pointe afin que vous le constatiez.

Réponse (A. DeSousa) : Tout le réseau cyclable de la Ville de Montréal, ce qui inclut Saint-Laurent, est conçu selon les mêmes critères et normes qui prévalent dans les aménagements des autres arrondissements. Si possible, nous indiquons via le 311, les endroits précis qui vous semblent non sécuritaires. La Ville de Montréal travaille de concert avec les arrondissements pour investir dans le réseau cyclable montréalais année après année. Les budgets sont établis selon les priorités du Plan directeur Vélo de Montréal.

Monsieur V. D.

Je travaille dans Saint-Laurent depuis plus de 5 ans et je m'y déplace en vélo. L'arrondissement se targue d'être à l'avant-garde de la mobilité active et durable, mais, contrairement à plusieurs autres arrondissements, ses pistes cyclables ne sont pas sécuritaires. Malgré plusieurs signalements au 311 pour des tronçons en particulier, j'ai vu très peu de changement. Si Saint-Laurent ne parvient pas à sécuriser ses pistes cyclables, peut-être serait-il temps de demander une aide financière de Montréal? Il en va de la sécurité et de la vie des citoyens se déplaçant en bicyclettes.

Réponse (A. DeSousa) : Tout le réseau cyclable de la Ville de Montréal, qui inclut Saint-Laurent, est conçu selon les mêmes critères et normes qui prévalent dans les aménagements des autres arrondissements. Si possible, nous indiquons via le 311, les endroits précis qui vous semblent non sécuritaires. La Ville de Montréal travaille de concert avec les arrondissements pour investir dans le réseau cyclable montréalais année après année. Les budgets sont établis selon les priorités du Plan directeur Vélo de Montréal.

Madame K. B.

Quels sont les moyens de prévention utilisés par la Ville pour réduire la prolifération de l'herbe à poux dans l'arrondissement? C'est l'une des pires saisons depuis plusieurs années et rien ne semble être fait. Nous avons même une voisine avec une pelouse en herbe à poux.

Réponse (A. DeSousa) : Nous sensibilisons les citoyens par nos outils de communication comme l'infolettre et les réseaux sociaux. Nous avons également une personne de la Patrouille verte (VertCité) qui sillonne le territoire pour observer, constater l'herbe à poux sur le terrain des Laurentiens et remettre un document d'information et d'éducation sur l'herbe à poux.

CA22 08 0375

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a décrété la semaine du 11 au 17 septembre 2022 Semaine de la municipalité ayant pour thème « *Ma municipalité, à mes côtés!* »;
- CONSIDÉRANT l'importance du rôle que jouent les municipalités dans la prestation de services de proximité aux citoyens;
- CONSIDÉRANT que chaque municipalité est le reflet du dynamisme de sa communauté et de l'engagement de ses élus;
- CONSIDÉRANT qu'il appartient à tous de participer activement à promouvoir la démocratie municipale;
- CONSIDÉRANT que la participation tant collective qu'individuelle à la vie municipale font des municipalités des milieux de vie de qualité;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 11 au 17 septembre 2022 **Semaine de la municipalité** sur le thème « *Ma municipalité, à mes côtés!* ».
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour de septembre deux mille vingt-deux.

CA22 08 0376

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que le **Défi sans auto solo** est une compétition amicale entre les entreprises et les institutions sur l'ensemble du territoire québécois organisée par l'Association des centres de gestion des déplacements du Québec;
- CONSIDÉRANT que MOBA, le service transport d'Excellence industrielle Saint-Laurent, est l'un des huit centres de gestion des déplacements du Québec et qu'il accompagne les entreprises de Saint-Laurent dans leur transition vers la mobilité durable;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent reconnaît l'importance de faire la promotion des transports collectifs et des solutions de rechange à l'auto-solo et de réduire les impacts négatifs de la circulation automobile dans le but de préserver la qualité de vie des citoyens;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le **Défi sans auto solo** du 19 au 25 septembre 2022 et incite les citoyens, entreprises et institutions de Saint-Laurent à prendre part à cette activité.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour de septembre de l'année deux mille vingt-deux.

CA22 08 0377

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que le 7 septembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution désignant le 21 septembre de chaque année la **Journée internationale de la Paix** dans le but d'offrir au monde entier l'occasion d'observer une journée de « paix et non-violence », durant laquelle toutes les nations et tous les peuples sont invités à cesser les hostilités;
- CONSIDÉRANT que nous croyons que cette journée constitue une occasion privilégiée de souligner et de célébrer la cohabitation pacifique des citoyens de Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent s'est donné pour mission expresse d'inciter ses citoyens à continuer de prendre une part active au maintien de la paix et de l'harmonie de notre communauté;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 21 septembre, **Journée internationale de la Paix**.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour de septembre de l'année deux mille vingt-deux.

CA22 08 0378

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

ATTENDU QUE la culture constitue un facteur d'identité important pour Saint-Laurent et pour la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE Saint-Laurent a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2022, **Journées de la culture** à Saint-Laurent dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que notre communauté porte à la culture.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour de septembre de l'année deux mille vingt-deux.

CA22 08 0379

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229415014 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la gestion de la bernache du Canada (*Branta canadensis*) et de la faune urbaine problématique en terrain public pour les années 2023 et 2024.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de l'environnement et de la protection du territoire, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la gestion de la bernache du Canada (*Branta canadensis*) et de la faune urbaine problématique en terrain public pour les années 2023 et 2024.

ADOPTÉ.

CA22 08 0380

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229415015 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une firme professionnelle en aménagement paysager, pour la réalisation d'études préalables et la préparation des plans et devis des travaux d'aménagement du Projet de restauration et de création de milieux humides et hydriques au boisé du parc Marcel-Laurin.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de l'environnement et de la protection du territoire, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une firme professionnelle en aménagement paysager, pour la réalisation d'études préalables et la préparation des plans et devis des travaux d'aménagement du Projet de restauration et de création de milieux humides et hydriques au boisé du parc Marcel-Laurin.

ADOPTÉ.

CA22 08 0381

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229193023 relatif à une demande de financement pour le réaménagement de deux stationnements, celui des Travaux publics et du Centre des loisirs, confirmer l'engagement de l'arrondissement à participer au financement du projet et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente s'y rattachant.

ATTENDU que le projet consiste au réaménagement de deux stationnements, celui du Centre des loisirs et celui des Ateliers municipaux. Il vise le verdissement du stationnement du Centre des Loisirs pour la première année soit en 2023 et celui des Ateliers municipaux pour la deuxième année, soit en 2024;

ATTENDU que l'arrondissement prévoit de déposer une demande de financement pour l'aménagement des deux stationnements, afin de minimiser l'impact des effets de l'augmentation de la chaleur;

ATTENDU que l'aide financière du gouvernement du Québec correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles dans le cadre du programme et que l'arrondissement assume 20 % des coûts admissibles au programme ainsi que 100 % des coûts qui ne sont pas admissibles;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour le réaménagement de deux stationnements, celui des Travaux publics et du Centre des loisirs, et confirmer l'engagement de l'arrondissement de Saint-Laurent à participer au financement du projet et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente relatif à ce programme.

ADOPTÉ.

CA22 08 0382

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220069003 relatif à une dépense en faveur de Groupe ABS inc., pour des services professionnels visant à effectuer une caractérisation phase I ainsi qu'une étude géotechnique et environnementale dans le cadre de la planification des travaux de réfection des installations aquatiques du parc Marlborough – Soumission 22-19127.

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent a sollicité la firme Groupe ABS inc. par une demande de proposition, selon les modalités de l'entente-cadre 1541633 en vigueur);

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser, en faveur de **Groupe ABS inc.**, une dépense de **50 863,87 \$**, pour des services professionnels visant à effectuer une caractérisation phase I ainsi qu'une étude géotechnique et environnementale dans le cadre de la planification des travaux de réfection des installations aquatiques du parc Marlborough;
- 2.- D'autoriser une dépense de **7 629,58 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **58 493,45 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0383

Soumis sommaire décisionnel numéro 1227550005 relatif à une dépense en faveur de Construction Gamarco inc., pour le remboursement des factures de gaz Énergir (de septembre 2019 à avril 2022) au Complexe sportif, en lien avec les travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque.

ATTENDU qu'un contrat de rénovation et de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque de l'arrondissement de Saint-Laurent a été octroyé à Construction Gamarco inc.;

ATTENDU que l'entrée électrique et l'entrée de gaz de l'aréna Raymond-Bourque ont été transférées au nom de Gamarco inc. durant le chantier de construction et toutes les factures ont été assumées par l'entrepreneur;

ATTENDU que la compagnie Énergir a transféré par erreur, en plus du compteur de l'aréna Raymond-Bourque, celui du Complexe sportif de Saint-Laurent pour toute la durée du chantier. Le Complexe sportif n'a pas de lien avec le projet de l'aréna Raymond-Bourque et les factures auraient dû être payées par l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que le présent dossier vise le remboursement à Construction Gamarco inc. des factures de gaz de Énergir du Complexe sportif (du 23 septembre 2019 au 26 avril 2022);

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de **152 614,76 \$**, taxes incluses, en faveur de **Construction Gamarco inc.**, pour le remboursement des factures de gaz Énergir (de septembre 2019 à avril 2022) au Complexe sportif, en lien avec les travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0384

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229193018 relatif à une dépense additionnelle pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des Travaux publics pour l'année 2022.

ATTENDU la résolution numéro CA22 080007 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 11 janvier 2022 et octroyant un contrat aux firmes Enviroservices inc. (entente-cadre 1408088) et Loiselle inc. (entente-cadre 1402167) pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des Travaux publics pour l'année 2022;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour réaliser l'ensemble des opérations en 2022;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de **30 000 \$** en faveur de **Enviroservices inc.** et de **Loiselle inc.**, pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des Travaux publics pour l'année 2022;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0385

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1229193012 relatif à une dépense additionnelle pour la fourniture et l'installation de mobiliers de bureau dans la section des ressources humaines de la Mairie.

ATTENDU la résolution numéro CA22 080188 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 mai 2022 et octroyant un contrat à la firme Oburo (9017-2313 Québec inc.), le contrat pour la fourniture et l'installation de mobiliers de bureau dans la section des ressources

humaines de la Mairie, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 53 486,41 \$, taxes incluses;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour finaliser les travaux d'aménagement des bureaux de la section des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de **5 871,50 \$**, en faveur de **Oburo (9017-2313 Québec inc.)**, pour la fourniture et l'installation de mobiliers de bureau dans la section des ressources humaines de la Mairie, et ainsi majorer la dépense maximale autorisée à **59 357,91 \$**;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0386

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229193021 relatif à une dépense en faveur de WSP Canada inc. pour la validation d'un concept d'aménagement existant de la bande verte Thimens entre l'entrée véhiculaire de l'entreprise Bombardier et le boulevard Marcel-Laurin, la réalisation d'un concept détaillé du prolongement de ladite bande verte jusqu'à la rue Grenet et la production d'une étude conceptuelle pour l'optimisation et la sécurisation de la rue Tassé entre les rues Grenet et Champigny – Soumission 20-17732.

ATTENDU la résolution numéro CG20 0271 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 28 mai 2020 et concluant une entente-cadre de services professionnels avec WSP Canada inc. pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et de programmes de la Direction de la mobilité, pour une durée de trois ans – Soumission 20-17732;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense de **161 999,78 \$**, taxes incluses, en faveur de **WSP Canada inc.** pour la validation d'un concept d'aménagement existant de la bande verte Thimens entre l'entrée véhiculaire de l'entreprise Bombardier et le boulevard Marcel-Laurin, la réalisation d'un concept détaillé pour le prolongement de ladite bande verte jusqu'à la rue Grenet et la production d'une étude conceptuelle pour l'optimisation et la sécurisation de la rue Tassé entre les rues Grenet et Champigny;
2. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0387

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226909007 autorisant à Rue Action Prévention Jeunesse l'occupation du parc Beaudet le 20 octobre 2022, un don et un soutien technique et matériel pour l'organisation de la 33^e édition de la Nuit des sans-abri.

ATTENDU que la Nuit des sans-abri est un événement de sensibilisation au phénomène de l'itinérance visible et cachée;

ATTENDU que RAP Jeunesse souhaite organiser un événement dans l'arrondissement de Saint-Laurent en soutien à ce projet d'envergure nationale et demande donc d'occuper le parc Beaudet, de 17 h à 21 h, le 20 octobre 2022;

ATTENDU que l'arrondissement est sollicité sur le plan logistique, technique et financier pour soutenir l'organisation de l'événement;

ATTENDU que cette activité permettra de sensibiliser la population à ce phénomène tout en s'attaquant aux préjugés présents des personnes en situation d'itinérance;

ATTENDU que RAP Jeunesse est le partenaire privilégié de l'arrondissement en matière de prévention et intervention en itinérance;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser l'occupation du parc Beaudet, de 17 h à 21 h, le 20 octobre 2022 pour la tenue de la 33^e édition de la Nuit des sans-abri;
- 2.- D'accorder un don de 2 500 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse pour la 33^e édition de la Nuit des sans-abri;
- 3.- D'autoriser un soutien technique et matériel pour l'organisation de l'événement;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0388

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220299013 relatif à un don au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'organisation de la Marche des aînés, pour l'année 2022.

ATTENDU les critères de la *Politique de soutien et de reconnaissance* actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un don de 500 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'organisation de la Marche des aînés, pour l'année 2022;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0389

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226275006 visant à autoriser une dérogation au règlement sur les tarifs et à accorder une gratuité d'une valeur de 150 \$ à La Fondation Terry Fox pour la Journée Terry Fox de Saint-Laurent qui se tiendra au parc du Bois-Franc.

ATTENDU que depuis plus de 30 ans, La Fondation Terry Fox vise à recueillir des fonds pour financer la recherche sur le cancer dans le cadre des Journées Terry Fox;

ATTENDU que la Journée Terry Fox de Saint-Laurent est enregistrée comme événement sur le site de la fondation. Cette journée se tiendra au parc du Bois-Franc, le 18 septembre 2022;

ATTENDU que la fondation sollicite l'arrondissement afin d'obtenir la gratuité pour l'utilisation du parc du Bois-Franc incluant l'accessibilité au chalet, l'entretien et le soutien général lors de la tenue de cet événement;

ATTENDU que le soutien de l'arrondissement en offrant la gratuité permettra à La Fondation Terry Fox de tenir l'événement tout en réduisant les coûts d'organisation qui s'y rattachent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la gratuité d'une valeur de 150 \$ à La Fondation Terry Fox pour la Journée Terry Fox de Saint-Laurent, qui se tiendra au parc du Bois-Franc le 18 septembre 2022;
- 2.- D'autoriser une dérogation au règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs afin de soutenir et de permettre la tenue de l'événement;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

CA22 08 0390

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226909008 relatif à un soutien financier à l'organisme CARI St-Laurent pour l'organisation du colloque « Pistes porteuses pour les interventions complexes en contexte migratoire ».

ATTENDU que le CARI St-Laurent est le plus gros organisme de services aux immigrants de l'arrondissement de Saint-Laurent et accueille près de 8 000 usagers par année;

ATTENDU que le 28 septembre 2022, l'organisme organise un colloque qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal sur les pistes porteuses pour les interventions complexes en contexte migratoire. Ce colloque répond aux enjeux de l'intégration des nouveaux arrivants au Canada et contribue à la formation continue des intervenants dans ce domaine;

ATTENDU que ce soutien financier à notre partenaire offrira une visibilité à l'arrondissement : son nom sera mentionné lors du discours de bienvenue et le logo de l'arrondissement se trouvera sur l'affiche de l'événement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 500 \$ à l'organisme CARI St-Laurent pour l'organisation du colloque « Pistes porteuses pour les interventions complexes en contexte migratoire »;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0391

Soumis sommaire décisionnel numéro 1228787003 relatif à un soutien technique et matériel à l'organisme Demeures Sainte-Croix inc. pour la réalisation du Salon de Gériatrie sociale Saint-Laurent 2022 qui se tiendra dans leurs locaux le jeudi 20 octobre, de 10 h à 17 h.

ATTENDU que les Demeures Sainte-Croix inc. souhaitent organiser le Salon de Gériatrie sociale 2022 et que celui-ci sera ouvert à tous les aînés de l'arrondissement en raison du caractère préventif de l'information qui sera partagée;

ATTENDU que la réalisation de cet événement permettra aux citoyens de communiquer directement avec les ressources qui existent sur le territoire et qui leur sont dédiées. De plus, cela permettra aux organisations publiques et sociocommunautaires de mieux comprendre les enjeux des aînés en discutant avec eux lors des différentes activités planifiées;

ATTENDU que cet événement contribue à la cohésion et à la solidarité sociales sur le territoire de l'arrondissement;

ATTENDU que l'arrondissement est sollicité pour le prêt, le transport et l'installation d'équipements;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le soutien technique et matériel à l'organisme Demeures Sainte-Croix inc. pour la réalisation du Salon de Gériatrie sociale Saint-Laurent 2022 qui se tiendra dans leurs locaux le jeudi 20 octobre, de 10 h à 17 h.

ADOPTÉ.

CA22 08 0392

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements (sommaire décisionnel 1222839005).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 4 et le 31 août 2022, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements.

Après avoir pris connaissance des rapports, le Conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA22 08 0393

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223768009 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2290, rue Hufford dans la zone H12-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une clôture en marge avant de cette habitation unifamiliale contiguë dont la hauteur est supérieure au maximum autorisé.

ATTENDU qu'au point 4 a) du procès-verbal de la séance tenue le 3 août 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 202200801);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 août 2022 dans le journal Métro - Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2290, rue Hufford dans la zone H12-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une clôture en marge avant de cette habitation unifamiliale contiguë dont la hauteur est supérieure au maximum autorisé, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 3 août 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0394

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-154 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1229299004).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-154 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA22 08 0395

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-155 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1228433003).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-155 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA22 08 0396

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226322005 pour accepter la délégation de pouvoirs en matière d'émission de permis et d'inspection des travaux réalisés dans les milieux naturels

métropolitains en vertu du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 2022-96, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 28 avril 2022 et nommer les fonctionnaires responsables de son application.

VU le *Règlement de contrôle intérimaire 2022-96* concernant les milieux naturels, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2022;

VU l'article 5.2 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, est le fonctionnaire désigné par le conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du *Règlement de contrôle intérimaire*;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, précitée;

ATTENDU l'article 5.2 du *Règlement de contrôle intérimaire*, par lequel le conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjointe prévus aux articles 5.4 et 5.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'arrondissement de Saint-Laurent consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local, tel que prévu par l'article 5.3 du *Règlement de contrôle intérimaire* de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement;

QUE l'arrondissement de Saint-Laurent consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjointe, tel que prévu aux articles 5.4 et 5.5 du *Règlement de contrôle intérimaire* de la Communauté;

QUE l'arrondissement de Saint-Laurent informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

- Inspecteur métropolitain en chef : le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- Inspecteur métropolitain adjoint : le chef de division – permis et inspection
- Inspecteur métropolitain local : le chef de division – permis et inspection

ADOPTÉ.

CA22 08 0397

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225208001 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, d'une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur réelle des lots numéros 6 197 859 et 6 273 251 à la suite d'une demande de permis de construction.

ATTENDU le permis de construction (3002752395) d'un nouveau bâtiment multifamilial constituant la troisième phase du projet VITA sur le boulevard Marcel-Laurin, en cours d'analyse pour le lot PC-40732 (plus précisément des lots 6 197 859 et 6 273 251);

ATTENDU la demande de dérogation mineure adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 11 janvier 2022 (Sommaire décisionnel numéro 1213768021);

ATTENDU que ce projet constitue un projet de redéveloppement selon le règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, car le projet propose la création de plus de deux logements. En effet, le redéveloppement du site propose 161 nouveaux logements;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parcs;

Les frais de parcs doivent donc être évalués selon le règlement 17-055;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accepter, à titre de paiement aux fins de frais de parcs, une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur réelle des lots numéros 6 197 859 et 6 273 251 à la suite d'une demande de permis de construction, soit 1 073 133,42 \$, tel qu'établi selon les calculs du règlement 17-055;
- 2.- D'imputer ce paiement conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0398

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214051 relatif à la création d'un poste temporaire d'inspecteur du cadre bâti à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU les besoins grandissants liés aux dossiers d'insalubrité ainsi que le résultat obtenu à la suite d'une analyse effectuée au cours des dernières années;

ATTENDU le plan d'action développé en mai 2021 par la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

ATTENDU l'évaluation faite par la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concluant que l'ajout d'un poste temporaire d'inspecteur du cadre bâti, d'une durée de 3 ans et spécifiquement dédié au plan d'action, est essentiel à l'atteinte de résultats durables;

ATTENDU qu'une autorisation est donc ainsi demandée afin de pouvoir créer un poste temporaire d'inspecteur du cadre bâti (Emploi : 721750 – SBA : XX8600 - Groupe de traitement 011) pour réaliser ce projet spécial d'une durée de 3 ans;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De créer, à partir du 10 septembre 2022, un poste temporaire d'inspecteur du cadre bâti (Emploi : 721750 – SBA : XX8600 – Groupe de traitement 011) à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour une durée maximale de 3 ans;
- 2.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0399

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214052 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU qu'un processus de sélection s'est tenu conformément à l'article 19.27 de la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Ivan Burca (matricule: 100093969), employé col bleu, au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics (emploi : 611720 - SBA : 363545 - centre d'opération 304736 – Groupe de traitement 003 des cols bleus), avec effet rétroactif au 3 septembre 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0400

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21h02

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

La **conseillère Annie Gagnier** souhaite revenir sur la Journée internationale de la paix. Elle croit que tous peuvent fournir un effort pour favoriser la paix et désamorcer des conflits, en débutant avec leurs proches.

La **conseillère Vana Nazarian** aborde la réouverture de l'aréna Raymond-Bourque qui a eu lieu le 3 septembre dernier. Elle souligne qu'après ces quelques années de travaux et de rénovations majeures, elle se dit très contente de cette journée de réouverture avec monsieur Raymond Bourque lui-même. Elle invite les citoyens à participer à l'ensemble des activités de réouverture.

Elle rappelle la tenue de la Fête des récoltes le samedi 10 septembre 2022 et elle invite tous les Laurentiens à venir en grand nombre.

Le **conseiller Aref Salem** souligne le travail, depuis plus de 20 ans, de monsieur Gabriel Retta, chef de cabinet, et le félicite pour sa grande participation à la vie politique montréalaise.

Il souligne le travail du Commandant Gauthier du PDQ 7 et le félicite pour son écoute très appréciée. Sur la question sur l'embauche des nouveaux policiers promis par Montréal, il signale qu'il y aura une motion déposée au prochain conseil municipal par l'opposition afin de faire accélérer ce dossier vital pour la sécurité des Montréalais.

Il mentionne que la réouverture de l'aréna Raymond-Bourque s'agissait d'une belle journée pleine d'émotions et de belles rencontres. Il ajoute que monsieur Raymond Bourque a été très généreux avec son temps et ses anecdotes. Monsieur Salem se rappelle le moment où celui-ci a dit que tout a commencé ici, à Saint-Laurent, avant sa très belle carrière dans la ligue nationale. Il remercie également les deux autres invitées de marque de cette journée : mesdames Kim St-Pierre et Danièle Sauvageau.

Il note que les éco-quartiers ont ramassé 1 000 tonnes d'ordures dans les bordures du fleuve depuis le début de cette activité et qu'il y a une place pour tous les bénévoles.

Il rappelle que le samedi 10 septembre 2022 sera la Fête des récoltes et qu'il fera beau au parc Gohier.

Enfin, il souhaite une très belle année à la communauté juive qui fêtera le Roch Hachana le 26 septembre prochain.

Le **conseiller Jacques Cohen** rappelle que le dimanche 18 septembre 2022 est la Journée Terry Fox, et souligne que près du tiers des décès au Canada sont liés au cancer. La course a lieu depuis 2018, au parc du Bois-Franc. Tout le monde peut y participer. Bien qu'il s'agisse d'une course, cela peut également être une marche ou encore un mélange des deux.

Avec la rentrée scolaire, tous doivent faire preuve de patience et de vigilance. Tous les usagers de la route, précisément les véhicules et les cyclistes, doivent s'arrêter à 5 m d'un autobus lorsque les lumières d'arrêt sont allumées.

Il souhaite ses meilleurs vœux pour le Nouvel An juif qui sera célébré dans quelques semaines.

Le **maire Alan DeSousa** rappelle qu'il y aura une célébration au parc Beaudet le 21 septembre prochain à l'occasion de la Journée internationale de la Paix.

Il souhaite une très bonne année à la communauté juive.

Enfin, il demande au commandant Gauthier des informations concernant la nouvelle escouade, et si cette présence sera ressentie par les Laurentiens.

Le **Commandant Gauthier** souligne que la nouvelle escouade de lutte contre la violence armée sera composée de 48 enquêteurs, dont 2 agents du PDQ 7 qui seront appelés à en faire partie. Cette nouvelle escouade, équipe mobile pour contrer la violence, sera appelée à se déplacer partout sur le territoire de la Ville de Montréal et agira ponctuellement selon les conclusions des analystes. Il est donc possible, bien que cela demeure très évolutif, qu'il y aura des actions de cette escouade à Saint-Laurent.

CA22 08 0401

La deuxième période des questions du public a lieu de 21h18 à 21h24.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur E. C. – en présentiel

boulevard Décarie

Les heures des vols des avions pendant la nuit contribuent pour beaucoup à la pollution sonore qui affecte la qualité de vie des Laurentiens.

Réponse (A. DeSousa): Le maire souligne que l'arrondissement n'a pas beaucoup de pouvoir concernant cette problématique. Les citoyens peuvent porter plainte et une analyse est effectuée chaque mois par un comité mis sur pied par l'aéroport (dont messieurs Aref Salem et Alan DeSousa sont membres) concernant cette question. Il s'agit d'un problème complexe, mais il est possible de travailler à l'amélioration des problématiques de bruit en demandant une plus grande qualité des immeubles qui sont construits à proximité et ainsi réduire le bruit qui touche directement les citoyens. Le maire se dit tout à fait en accord avec des mesures qui limiteraient le développement dans des zones trop rapprochées de l'aéroport.

CA22 08 0402

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 24.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2022.
